



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 107 – Loi visant à accroître la compétence et l’indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d’accorder certains avantages à des témoins collaborateurs

Procès-verbaux des séances des 18, 19 et 24 octobre 2017

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 3743-20171025

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|---|
| PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 18 OCTOBRE 2017 | 1 |
| REMARQUES PRÉLIMINAIRES | 2 |
| AUDITIONS | 2 |
| DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 19 OCTOBRE 2017 | 3 |
| AUDITIONS (suite) | 4 |
| TROISIÈME SÉANCE, LE MARDI 24 OCTOBRE 2017 | 6 |
| AUDITIONS (suite) | 7 |

ANNEXES

- I. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- II. Procès-verbal de la séance de travail du 17 octobre 2017

Première séance, le mercredi 18 octobre 2017

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 107 – Loi visant à accroître la compétence et l’indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d’accorder certains avantages à des témoins collaborateurs (Ordre de l’Assemblée le 4 octobre 2017)

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole de l’opposition officielle en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Marceau (Rousseau)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
- M. H. Plante (Maskinongé)
- M. Merlini (La Prairie)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Jolin-Barrette (Borduas)

Autre député présent :

- M. Khadir (Mercier)

Témoins (par ordre d’intervention) :

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

- M^e Claire Bernard, directrice adjointe de la recherche
- M^e Evelyne Pedneault, conseillère juridique

Comité public de suivi des recommandations de la Commission Charbonneau :

- M. Luc Bégin, membre du comité
 - M. Pierre-Olivier Brodeur, membre du comité
-

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 04, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Coiteux (Nelligan), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et M. Spénard (Beauce-Nord) font des remarques préliminaires.

Avec le consentement de la Commission, M. Khadir (Mercier) fait des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

À 15 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Comité public de suivi des recommandations de la Commission Charbonneau.

À 16 h 38, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 19 octobre 2017, après les affaires courantes.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Guy Ouellette

CP/vb

Québec, le 18 octobre 2017

Deuxième séance, le jeudi 19 octobre 2017

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 107 – Loi visant à accroître la compétence et l’indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d’accorder certains avantages à des témoins collaborateurs (Ordre de l’Assemblée le 4 octobre 2017)

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole de l’opposition officielle en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Marceau (Rousseau)
- M. Boucher (Ungava)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
- M. Merlini (La Prairie)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Reid (Orford)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Jolin-Barette (Borduas)

Autre député présent :

- M. Khadir (Mercier)

Témoins (par ordre d’intervention) :

Association des directeurs de police du Québec :

- M^{me} Helen Dion, présidente
- M. Didier Deramond, directeur général

Commissaire à la lutte contre la corruption :

- M. Robert Lafrenière, commissaire
- M^c Marie-Claude Laberge, conseillère juridique
- M. Martin Barabé, conseiller stratégique

Sûreté du Québec :

- M. André Goulet, inspecteur-chef, directeur de la Direction des enquêtes criminelles
- M^e Francis Brabant, cabinet du directeur général

Barreau du Québec :

- M^e Magali Fournier, représentante
- M^e Nicolas Le Grand Alary, avocat au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

Directeur des poursuites criminelles et pénales :

- M^e Patrick Michel, procureur en chef du Bureau du service juridique
- M^e Benoit Lauzon, procureur en chef adjoint au Bureau du service juridique

Bureau des enquêtes indépendantes :

- M^e Madeleine Giauque, directrice
- M^e Sylvain Ayotte, directeur adjoint

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 31, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend l'Association des directeurs de police du Québec.

À 12 h 17, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Commissaire à la lutte contre la corruption.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

À 13 h 04, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 02, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend la Sûreté du Québec.

À 15 h 53, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

La Commission entend le Barreau du Québec.

À 16 h 35, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

M. Merlini (La Prairie) remplace M. le président.

L'audition se poursuit.

M. Ouellette (Chomedey) reprend ses fonctions à la présidence.

L'audition se poursuit.

À 17 h 20, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Bureau des enquêtes indépendantes.

À 17 h 50, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 24 octobre 2017, à 10 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Guy Ouellette

CP/vb

Québec, le 19 octobre 2017

Troisième séance, le mardi 24 octobre 2017

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n^o 107 – Loi visant à accroître la compétence et l’indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d’accorder certains avantages à des témoins collaborateurs (Ordre de l’Assemblée le 4 octobre 2017)

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président
- M. Bérubé (Matane-Matapédia), porte-parole de l’opposition officielle en matière de sécurité publique, en remplacement de M. Marceau (Rousseau)
- M. Boucher (Ungava)
- M. Coiteux (Nelligan), ministre de la Sécurité publique
- M. H. Plante (Maskinongé)
- M. Merlini (La Prairie)
- M. Reid (Orford)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d’opposition en matière de sécurité publique, en remplacement de M^{me} Roy (Montraville)

Témoins (par ordre d’intervention) :

Protecteur du citoyen :

- M^{me} Marie Rinfret, protectrice du citoyen
- M. Jean-François Bernier, vice-protecteur Affaires institutionnelles et prévention
- M^{me} Marie-Hélène Vachon, conseillère en affaires parlementaires et internationales

Ordre des ingénieurs du Québec :

- M^{me} Kathy Baig, présidente et directrice générale par intérim
- M^e François-Xavier Robert, avocat
- M. Réal Giroux, syndic

Association des policières et policiers provinciaux du Québec :

- M. Pierre Veilleux, président
- M. Jacques Painchaud, vice-président, discipline et déontologie
- M^e Alain Rousseau, procureur
- M. Dominic Ricard, vice-président, grief et informations

Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec :

- M. Christian Daigle, président général
- M. Julien Gaudreau, conseiller politique

Service de police de la Ville de Montréal :

- M. Claude Bussières, directeur-adjoint
- M^{me} Johanne Paquin, inspecteure-chef, adjointe au directeur adjoint à la direction stratégique

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 31, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

AUDITIONS (suite)

La Commission entend le Protecteur du citoyen.

À 16 h 15, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Ordre des ingénieurs du Québec.

À 16 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec.

M. Merlini (La Prairie) remplace M. le président.

L'audition se poursuit.

M. Ouellette (Chomedey) reprend ses fonctions à la présidence.

L'audition se poursuit.

À 17 h 44, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

À 19 h 33, la Commission reprend ses travaux.

La Commission entend le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec.

À 20 h 08, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend le Service de police de la Ville de Montréal.

À 20 h 45, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Guy Ouellette

CP/vb

Québec, le 24 octobre 2017

ANNEXE I

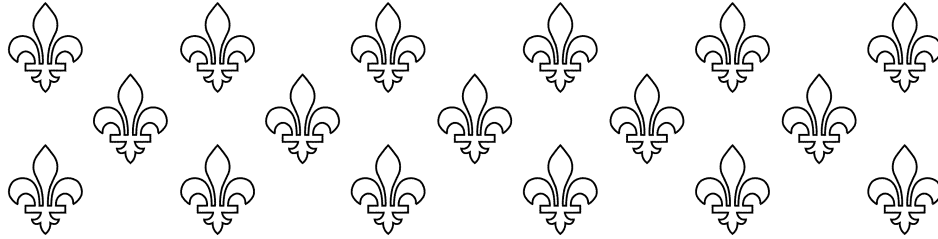
Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus

| | |
|---|------|
| Association des directeurs de police du Québec | 008M |
| Association des policières et policiers provinciaux du Québec | 011M |
| Barreau du Québec | 004M |
| Bureau des enquêtes indépendantes | 010M |
| Comité public de suivi des recommandations de la Commission Charbonneau | |
| Commissaire à la lutte contre la corruption | 009M |
| Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse | 003M |
| Directeur des poursuites criminelles et pénales | 006M |
| Ordre des ingénieurs du Québec | 001M |
| Protecteur du citoyen | 012M |
| Service de police de la Ville de Montréal | 005M |
| Sûreté du Québec | 007M |
| Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec | 013M |

ANNEXE II

Procès-verbal de la séance de travail du 17 octobre 2017



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Procès-verbal

de la séance de travail du 17 octobre 2017

Discuter de l'opportunité d'assigner certains groupes à comparaître devant la Commission dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n^o 107, Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs, et ce, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi sur l'Assemblée nationale

QUÉBEC

Séance de travail du mardi 17 octobre 2017

Objet : Discuter de l'opportunité d'assigner certains groupes à comparaître devant la Commission dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n^o 107, Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs, et ce, conformément aux dispositions de l'article 51 de la Loi sur l'Assemblée nationale

Membres présents :

- M. Ouellette (Chomedey), président
- M. Bergeron (Verchères), vice-président

- M. Bérubé (Matane-Matapédia) en remplacement de M. Marceau (Rousseau)
- M. Boucher (Ungava)
- M. H. Plante (Maskinongé)
- M^{me} Maltais (Taschereau)
- M. Merlini (La Prairie)
- M^{me} Nichols (Vaudreuil)
- M. Rousselle (Vimont)
- M. Spénard (Beauce-Nord) en remplacement de M^{me} Roy (Montarville)

Autres personnes présentes :

- M^{me} Annabelle Blackburn, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition
- M^{me} Laurie Comtois, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle
- M^{me} Mélissa Huot-Gallien, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
- M^{me} Justine Lalande, boursière, Fondation Jean-Charles Bonenfant
- M. Mathieu Larouche, chercheur, Service de la recherche et des communications, Parti libéral du Québec
- M. Cédric Lavoie, chercheur, Service de la recherche, Coalition Avenir Québec
- M. Louis Lyonnais, chercheur, Service de recherche, Parti Québécois

La Commission se réunit à la salle RC.171 de l'hôtel du Parlement.

À 18 h 32, M. Ouellette (Chomedey) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Blackburn, Comtois, Huot-Gallien et Lalande, et à MM. Larouche, Lavoie et Lyonnais d'assister à la séance.

M. le président informe les membres de la situation concernant les consultations particulières et auditions publiques sur le projet de n^o 107, Loi visant à accroître la compétence et l'indépendance du commissaire à la lutte contre la corruption et du Bureau des enquêtes indépendantes ainsi que le pouvoir du directeur des poursuites criminelles et pénales d'accorder certains avantages à des témoins collaborateurs. Il explique que suite aux désistements de plusieurs des organismes invités, M. Bérubé (député de Matane-Matapédia) et M^{me} Maltais (députée de Taschereau), lui ont envoyé une lettre lui demandant de convoquer une séance de travail afin que les membres discutent de l'opportunité d'assigner certains organismes à comparaître devant la Commission lors de ces consultations.

M. le président ajoute qu'à la réception de cette lettre, le comité directeur, le lundi 16 octobre 2017, a décidé, suite à des discussions entre les groupes parlementaires, d'envoyer une lettre formelle aux organismes s'étant désistés. Certains de ces organismes ont confirmé leur présence aux consultations particulières et auditions publiques.

Après discussion, il a été convenu de ne pas assigner les autres organismes s'étant désistés à venir comparaître devant la Commission, les membres ayant jugé les motifs de leurs désistements satisfaisants.

À 19 h 02, M. le président lève la séance et ajourne ses travaux au mercredi 18 octobre 2017 à 15 heures, où elle entreprendra un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Carolyne Paquette

Original signé par

Guy Ouellette

CP/vb

Québec, le 17 octobre 2017